



Accès internet au travail

Par Visiteur

Bonsoir,

Je travail dans un contexte tendu et une personne de l'équipe sème le trouble avec son caractère jaloux et très compétitif.

Cette personne pratique régulièrement une sorte de dénonciation sur des faits anodins comme un retard, une pause déjeuner trop longue, une erreur dans le travail d'un collègue, etc.
Depuis un an et demi dans cette équipe, j'ai toujours été "épargnée" puis voilà que mon tour est arrivé.

Je suis rentrée de vacances, et mon chef de projet étant parti cette semaine, il m'a laissé les consignes suivantes:

=====
Bonjour Florence,

... je compte sur toi la semaine prochaine pour soulager un peu l'équipe XXX et plus particulièrement Gxxxxxxx, qui se met vite beaucoup de pression.
Je crois que Mxxx t'a assigné à XXX.

Autre point: Attention à l'utilisation abusive d'Internet car visiblement ça se voit trop et j'aimerais qu'on cesse de me faire ce type de remarques te concernant.

J'ai eu Me xxxxx concernant nos demandes de modification ASSYST et rien n'a avancé de leur côté, mais ne t'inquiètes pas la balle est dans leur camps.
Tout ça pour dire que tu ne devrais pas être trop sollicitée par le projet UK.

On fera un point dès mon retour sur le projet.
Bonne semaine.

=====
Le paragraphe "Autre point" m'a clouée sur place.
La personne qui sème la discorde a constaté mes accès internet (connexion que j'effectue en guise de pause le matin et/ou l'après-midi ou parfois sur mon temps de déjeuner pour consulter ma messagerie perso, des sites comme les pagesjaunes ou regarder des promos comme Cdiscount, ou encore lire les actualités). J'ai d'autres collègues qui vont sur des sites divers et variés, qui consultent des pages sportives par exemple...

Aucun de nous n'a jamais reçu d'avertissement pour des accès prolongés.
En recanche, cela est déjà arrivé à une personne externe à notre équipe, mais cette personne n'a pas eu de sanction : simplement une coupure d'accès, rétablie par la suite, avec un message lui demandant de se connecter raisonnablement.

A noter que mon travail est toujours effectué correctement et que je n'ai jamais eu de retour négatif.
Au contraire, les différents utilisateurs pour lesquels je travaille me trouve agréable et apprécie mon sens du service.

Hormis les agissements déplacés de cette personne dans notre équipe, mais (bizarrement) cautionnés par notre chef de projet commun à tous, j'aimerais savoir:

Légalement, quel est la législation autour des accès internet au travail?
Est-il correct de faire ce genre de remarque telle que rédigée dans le message ci-dessus sans preuve réelle, simplement sur un "on-dit"?

En vous remerciant par avance,
Cordialement,

Par Visiteur

Chère madame,

L'usage d'internet au travail ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique. Cependant, on peut, par analogie, appliquer à l'utilisation d'internet les mêmes règles qui ont été dégagées par la jurisprudence pour l'usage de la ligne téléphonique de l'entreprise à des fins personnelles.

Ainsi donc, en vertu de la jurisprudence, un usage raisonnable peut être toléré, à condition de ne pas nuire à l'efficacité du travail et ne pas porter préjudice à l'entreprise.

Cependant, l'employeur peut décider unilatéralement de vous interdire l'accès à internet sans avoir à respecter une quelconque procédure.

Est-il correct de faire ce genre de remarque telle que rédigée dans le message ci-dessus sans preuve réelle, simplement sur un "on-dit"?

Dans la mesure où votre employeur ne prononce aucune sanction à votre encontre, il peut valablement dire tout ce qu'il lui passe par la tête à condition de ne pas vous diffamer. Or, votre employeur ne dit pas que vous avez utilisé abusivement d'internet. Il vous répète simplement ce que l'un de vos collègues a dénoncé.

Bref, rien d'illégal pour le moment. J'ai l'impression que votre employeur ne sait plus trop quoi faire pour gérer les relations entre les salariés. On lui dénonce des faits. Il a alors deux possibilités: Soit ne pas écouter le salarié qui dénonce au risque que ce dernier le prenne mal. Soit l'écouter et vous embêter à vous.

Il a choisi la deuxième solution, au risque d'envenimer la situation. C'est pas très malin ni courageux mais on ne peut malheureusement rien n'y faire!

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Merci pour votre réponse claire et rapide.
Cela me convient et me permet de dicerner la situation.

Bonne journée,
Cordialement,